

## **Préjugés et faits concernant la situation économique des personnes âgées**

**Étude mandatée par le Conseil Suisse des Aînés,  
réalisée par le Prof. Dr. Walter Rehberg,  
Haute école spécialisée de St. Gall**

Un grand nombre de préjugés et de demi-vérités courent en ce qui concerne la situation économique des personnes âgées. Par exemple, il est faux de clamer que toutes les personnes âgées sont riches; il est tout aussi faux de croire qu'elles sont toutes pauvres. Le développement des systèmes de rentes avec le but d'éradiquer la pauvreté chez les vieux, a amené de sérieuses améliorations dans la situation de la génération des aînés. Cependant, la pauvreté dans la vieillesse continue d'exister. Des analyses concernant la situation des revenus de personnes jeunes et âgées ont montré que le taux de pauvreté de ces deux groupes de la population est du même ordre de grandeur. Ceci n'est pas seulement vrai pour la Suisse mais également pour les autres pays européens. Pour 12% des rentiers AVS, le revenu 2007 ne suffisait pas pour vivre; ils ont dû demander des prestations complémentaires. Il s'agissait tout de même de 156'000 personnes. Il est à craindre que la pauvreté dans l'âge n'augmente. Entre 2000 et 2007 le nombre de rentiers AVS qui ont dû recourir aux prestations complémentaires a augmenté modérément, mais continuellement d'environ 8%. Parmi les jeunes, la pauvreté est souvent un phénomène passager, dans la vieillesse cela devient un phénomène chronique.

Il est tout aussi faux de dire que toutes les personnes âgées sont pauvres. La situation économique de la génération des aînés s'est beaucoup améliorée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle par l'introduction de systèmes d'assurances de rentes étatisés. Elle s'est adaptée à celle de l'ensemble de la population. En 1976, les retraités disposaient de plus de 57% du revenu moyen de la population active; en 2003 cette valeur était de 67%.

En 1976 les retraités possédaient une fortune équivalant à 297% de la fortune moyenne de la population active; en 2003 cette valeur était de 299%. L'amélioration de la situation du revenu des personnes âgées doit avant tout être imputé à l'introduction de la prévoyance professionnelle. Nous pensons qu'à l'avenir cette augmentation va sensiblement diminuer.

Les personnes âgées ne reçoivent pas seulement des transferts de l'état social sous forme d'une rente, mais elles participent activement au financement des institutions sociales. En 2007, la Confédération a financé 27.7% des dépenses de l'AVS par un pour cent de la taxe à la valeur ajoutée, par des parts de la taxe sur les alcools, de l'impôt sur le tabac et la redevance des casinos ainsi que par les finances générales de la Confédération. Si l'on admet que les personnes âgées ont participé au financement de l'AVS en proportion de leur part de la population adulte, leur participation représente environ 6% des dépenses totales de l'AVS. En 2006, près de 58% des

recettes de l'AI provenaient des collectivités publiques. Les prestations complémentaires à l'AI et à l'AVS sont entièrement financées par les impôts, de même que les dépenses pour l'aide sociale. Enfin, 7% des dépenses de l'assurance chômage sont financés par les collectivités publiques. Par leurs impôts, la génération des aînés participe donc au financement de toutes ces institutions sociales. En 2006 les transferts de l'état social pour la jeune génération s'élevaient à 33.1 milliards de francs. Pendant ce temps, les retraités ont touché 51.7 milliards de francs, prévoyance professionnelle comprise. Sans les prestations du deuxième pilier, ce montant est de 30.9 milliards de francs. Comparé aux autres pays européens, la quote part des transferts de l'état social à la génération des aînés est très modérée.

Les plus âgés fournissent des transferts financiers privés substantiels vers les jeunes. Les estimations partent du principe qu'environ 10% des rentes versées retournent par ce canal à la jeune génération. Les personnes âgées fournissent encore d'autres prestations, des prestations importantes pour la société. Les personnes âgées s'occupent dans une grande mesure de leurs petits-enfants. Environ la moitié des familles qui ont besoin d'un encadrement familial complémentaire pour leurs enfants, font appel à leur parenté – dans la majorité des cas aux grands parents ne vivant pas dans le même ménage. Très souvent, la garde des petits enfants est la condition sine qua non pour que les mères puissent exercer une activité professionnelle. Lors de nécessité de soins, en règle générale, c'est le partenaire qui prend en charge les tâches de soins – pour autant que sa propre santé le lui permette. Les personnes âgées fournissent la plus grande partie des activités bénévoles dans les sociétés, dans l'église, dans des groupes d'intérêts, dans la politique ainsi que dans les organisations socio-caritatives. Si l'on se met à valoriser toutes ces activités non rétribuées, on arrive à un montant annuel de près de 6 milliards de francs.

Chaque année, des montants importants de fortune passent de la génération des aînés à celle des jeunes par héritage ou don. En 2000 cela a représenté 28.5 milliards pour toute la Suisse. Au moins un quart du volume des héritages est transféré une nouvelle fois par don.

Il est faux de penser que la situation des jeunes ne peut s'améliorer que par une réduction des rentes; il n'existe en effet aucun rapport entre la situation financière des jeunes et la situation économique des aînés. Les pays scandinaves nous fournissent l'exemple que, en comparaison avec d'autres états de l'OCDE, la quote part des aînés pauvres comme celle des jeunes pauvres est basse. La quote part des aînés pauvres est très basse. Leur revenu disponible correspond à environ 80% du revenu moyen. Pour améliorer la situation matérielle des jeunes, d'autres mesures socio-politiques que la réduction des rentes doivent être envisagées. Une promotion de l'emploi des femmes, des jeunes et des vieux pourrait réduire les problèmes des systèmes de rentes, causés par la démographie, en tous cas à moyen terme. La sécurité dans l'âge pourrait être financée par une plus grande imposition des revenus sur le capital, sur la fortune ou de l'imposition des héritages. Un impôt de succession permettrait de diminuer l'immense inégalité de répartition des héritages

Les transferts étatisés sous forme de rentes déchargent les relations familiales et favorisent de ce fait la stabilité des relations entre générations. Une réduction des rentes peut avoir un impact financier négatif pour les jeunes. Les possibilités et la disponibilité de la génération des aînés à soutenir financièrement les jeunes peuvent diminuer. Les transferts financiers des aînés vers les jeunes augmentent la disponibilité des jeunes à fournir des prestations d'aide. Cette aide peut soulager le financement des soins fourni par les caisses publiques.

## Vue d'ensemble de l'argumentaire de Walter Rehberg

Préjugés	Faits
<b>1 Toutes les personnes âgées sont riches</b>	1.1. La quote-part des pauvres est à peu près identique chez les jeunes et chez les aînés.
	1.2. Une partie considérable de la population âgée dispose de moyens financiers faibles ou insuffisants; les femmes âgées et les personnes très âgées sont spécialement frappées de pauvreté.
	1.3. Le risque de pauvreté dans la vieillesse va augmenter dans l'avenir.
	1.4. La pauvreté des jeunes est souvent un phénomène passager, celle des vieux un phénomène chronique.
<b>2 Toutes les personnes âgées sont pauvres</b>	2.1. La situation économique de la génération des aînés s'est améliorée au cours du 20 <sup>ème</sup> siècle par l'introduction de systèmes d'assurances des rentes étatisés. Elle s'est adaptée à celle de l'ensemble de la population.
	2.2. L'inégalité socio-économique est plus prononcée dans la population âgée que chez les jeunes.
<b>3 Les jeunes financent la population âgée</b>	3.1. La génération des aînés participe activement au financement des transferts de l'État social.
	3.2. La quote-part des transferts de l'État social à la génération des aînés est très modérée.
	3.3. L'augmentation des coûts dans le domaine de la santé n'est due que pour une petite partie au vieillissement démographique de la population.
	3.4. Les aînés fournissent des transferts financiers privés substantiels vers les jeunes.
<b>4 Les personnes âgées ont toutes besoin d'aide et ne font plus rien pour les jeunes</b>	4.1. Les aînés s'occupent dans une grande mesure de leurs petits-enfants.
	4.2. Lors de nécessité de soins, en règle générale, c'est le partenaire qui prend en charge les tâches de soins pour autant que sa propre santé le lui permette.
	4.3. Les personnes âgées fournissent la plus grande partie des activités bénévoles dans les sociétés, dans l'église, dans des groupes d'intérêts, dans la politique ainsi que dans les organisations socio-caritatives.
<b>5 Les personnes âgées se font la belle vie aux frais des jeunes</b>	5.1. Les personnes âgées continuent d'épargner et accroissent ainsi leur fortune.
	5.2. Chaque année, des montants importants de fortune passent de la génération des aînés à celle des jeunes par héritage ou don.
<b>6 La situation des jeunes ne peut être améliorée que par des réductions de rentes</b>	6.1. Il n'existe aucun rapport entre la situation financière des jeunes et la situation économique des aînés.
	6.2. Les réductions de rentes chez les aînés affectent aussi les jeunes et hypothèquent les relations entre générations.
	6.3. Pour améliorer la situation matérielle des jeunes, d'autres mesures socio-politiques que la réduction des rentes doivent être envisagées.
<b>7. Des luttes de répartition entre jeunes et aînés sont inévitables</b>	7.1. La solidarité entre les générations est très développée.